

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**FOYER DES PERSONNES ÂGÉES (FPA) DE MARCK**  
**BUDGET ANNEXE AU CCAS DE MARCK**

## SOMMAIRE

### Introduction

#### **1. Section d'exploitation**

1.1. Les recettes d'exploitation

1.2. Les dépenses d'exploitation

#### **2. Section d'investissement**

2.1. Les ressources (recettes)

2.2. Les emplois (dépenses)

#### **3. Résultats de l'exercice**

## Introduction

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées et constate les résultats comptables de l'exercice écoulé.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document.

Le budget du Foyer des Personnes Âgées (FPA) de Marck est un budget annexe au CCAS de Marck. La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses courantes du FPA. Elles concernent notamment :

- le fonctionnement de la Résidence « Foyer des Personnes Âgées de l'Âge d'Or » comprenant la gestion de 30 logements et un restaurant
- les repas améliorés et le Thé Dansant organisés par le FPA
- les actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre du forfait autonomie

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir du FPA.

Le FPA pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 du FPA.

## 1. Section d'exploitation

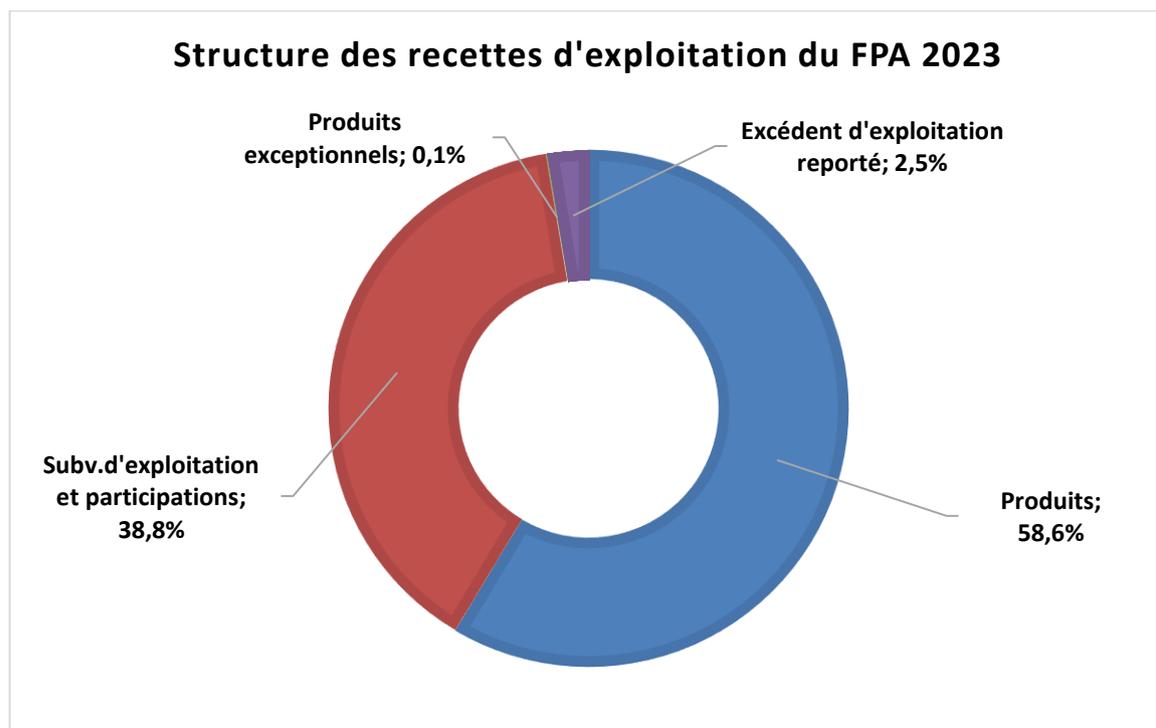
La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante du FPA.

### 1.1. Les recettes d'exploitation

Au niveau des recettes d'exploitation, on retrouve :

- Les produits
- Les subventions d'exploitation et participations
- Les produits exceptionnels.

Pour l'exercice 2023, les recettes d'exploitation s'élèvent à 291 740,36 € ; elles étaient de 286 541,80 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :



### Synthèse des recettes d'exploitation

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
<b>Produits</b>	<b>114 943 €</b>	<b>156 427 €</b>	<b>170 837 €</b>	<b>9,21%</b>
<b>Subventions d'exploitation et participations</b>	<b>115 520 €</b>	<b>125 247 €</b>	<b>113 248 €</b>	<b>-9,58%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>242 €</b>	<b>255 €</b>	<b>242 €</b>	<b>-4,98%</b>
<b>Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>3 343 €</b>	<b>4 613 €</b>	<b>7 413 €</b>	<b>60,70%</b>
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>234 048 €</b>	<b>286 542 €</b>	<b>291 740 €</b>	<b>1,81%</b>

En 2023, les produits issus de la vente des tickets repas et de l'organisation des repas améliorés du FPA et des redevances de location perçues des logements de la résidence « Foyer des Personnes Âgées de l'Âge d'Or » se sont élevées à 170 837 €.

La subvention communale s'est élevée à 113 248,10 € représentant 39,8 % des recettes d'exploitation hors résultat d'exploitation reporté.

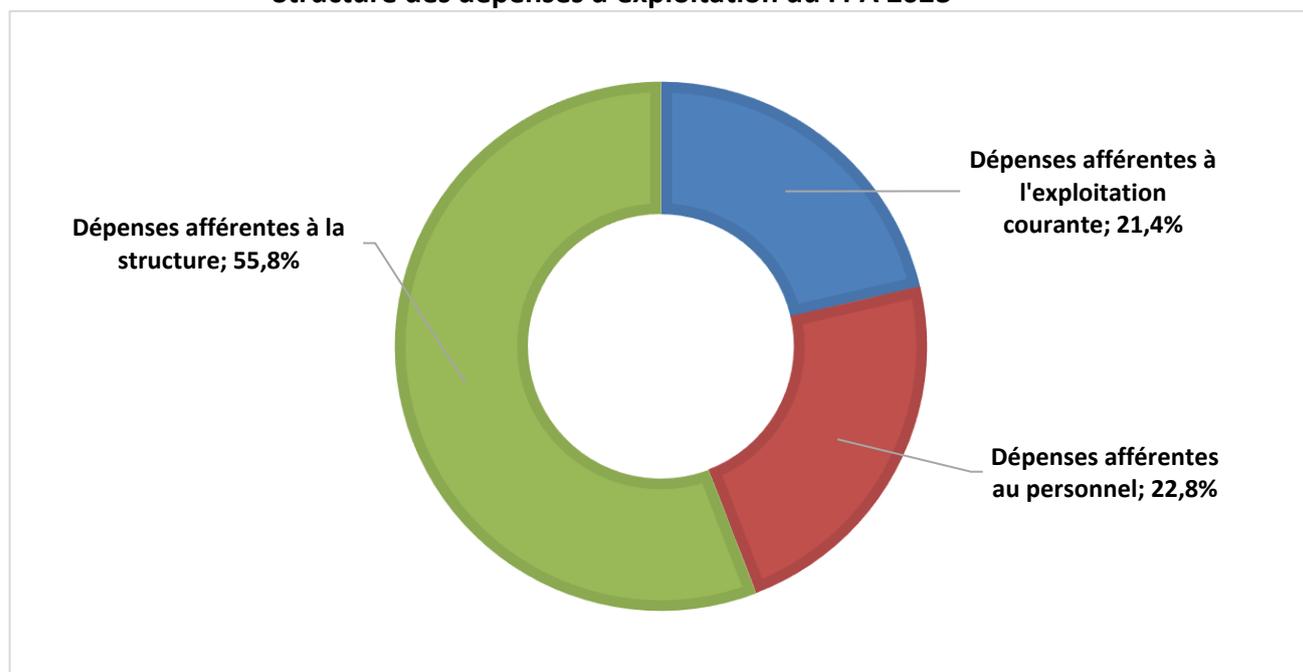
Les produits exceptionnels concernent l'amortissement d'une subvention d'équipement perçue en 2020 pour l'achat de tablettes numériques.

## 1.2. Les dépenses d'exploitation

Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve :

- Les dépenses afférentes à l'exploitation courante
- Les dépenses afférentes au personnel
- Les dépenses afférentes à la structure

**Structure des dépenses d'exploitation du FPA 2023**



### Synthèse des dépenses d'exploitation

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	43 706 €	52 761 €	60 422 €	14,52%
Dépenses afférentes au personnel	68 720 €	71 447 €	64 481 €	-9,75%
Dépenses afférentes à la structure	117 008 €	154 921 €	157 884 €	1,91%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>229 435 €</b>	<b>279 128 €</b>	<b>282 787 €</b>	<b>1,31%</b>

En 2023, les dépenses afférentes à l'exploitation courante représentent 21,4 % des dépenses d'exploitation. Il s'agit notamment des charges de fluides et d'alimentation, des dépenses pour les actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, l'achat de petits équipements, les frais de communication et le remboursement de charges fonctionnelles au CCAS de Marck et à la Commune de Marck.

S'agissant des dépenses afférentes au personnel, celles-ci représentent 22,8 % des dépenses d'exploitation. Ces dépenses régressent du fait de la mise en place d'une nouvelle clé de répartition des charges de personnel entre le CCAS et ses budgets annexes.

Quant aux dépenses afférentes à la structure, elles représentent 55,8 % des dépenses d'exploitation. Il s'agit notamment de la redevance due au bailleur pour les logements du FPA, des dépenses liées à l'organisation des repas améliorés et de la dotation aux amortissements des immobilisations.

## 2. Section d'investissement

A l'inverse de la section d'exploitation qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets du FPA.

### 2.1. Les ressources (recettes)

En 2023, le FPA a perçu 296,36 € au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et 1 109,31 € au titre des cautions versées par des locataires « entrant ».

La subvention communale pour le financement de l'achat du mobilier du restaurant s'est élevée à 17 000 €.

La dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à 2 478,83 €.

L'excédent d'investissement 2022 reporté s'est élevé à 22 716,59 €.

### 2.2. Les emplois (dépenses)

46 420,80 € ont été réalisés pour des dépenses d'équipement (chariot de service, machine à café et mobilier).

Des cautions ont été remboursées à des locataires « sortant » pour un montant total de 300 €.

L'amortissement de la subvention d'équipement s'est élevé à 242,20 €.

## 3. Résultats de l'exercice

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2023	46 963,00	282 786,79	329 749,79
Recettes 2023	20 884,50	284 327,02	305 211,52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>-26 078,50</b>	<b>1 540,23</b>	<b>-24 538,27</b>
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (001 et 002)	22 716,59	7 413,34	30 129,93
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>-3 361,91</b>	<b>8 953,57</b>	<b>5 591,66</b>
Restes à réaliser en dépenses	0		0
Restes à réaliser en recettes	14 180,00		14 180,00
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>10 818,09</b>	<b>8 953,57</b>	<b>19 771,66</b>